

07/08/2007 08:04:00

## La nidification des flamants roses en Camargue affectée par les Salins (REPORTAGE)

Par Ouerdya AÏT-ABDELMALEK  
=(PHOTO)=

ARLES (Bouches-du-Rhône), 7 août 2007 (AFP) - Pour la première fois depuis 30 ans les flamants roses n'ont pas nidifié dans les marais camarguais, leur seule zone de reproduction en France, conséquence d'un conflit social dans l'entreprise de production de sel des Salins du Midi, à Salin-de-Giraud.

En interrompant la production de sel et le pompage de l'eau, le conflit, qui était né de la décision de supprimer 60 des 126 emplois des Salins, a empêché la dizaine de milliers de couples de flamants qui avaient leurs habitudes dans l'étang du Fangassier, de s'y installer et de faire leur nid au printemps, ont observé plusieurs scientifiques.

Car sans eau pas de nourriture, souligne l'un d'eux Jean Jalbert, directeur général de la Tour du Valat, le Centre de recherches pour la conservation des zones humides méditerranéennes.

Le site du Fangassier leur était particulièrement favorable: un îlot artificiel construit au milieu des années 1970 par la Tour du Valat en collaboration avec la direction des salins pour les isoler des prédateurs; du limon pour construire leurs nids et de la nourriture en abondance dans des eaux saumâtres de faible profondeur.

Par le passé, les flamants nichaient déjà en Camargue, sur des îlots naturels que la construction de digues, afin d'éviter les crues, a fait disparaître. L'îlot du Fangassier et le mouvement des eaux entretenu par les Salins a permis de les faire revenir nombreux. "C'est une réussite du développement durable telle qu'on n'en voit que dans les livres", juge M. Jalbert.

L'espèce vivant longtemps (40 ans), un "trou" d'une année dans leur reproduction ne devrait toutefois pas avoir de conséquences dramatiques sur l'espèce, explique-t-il.

D'autant que d'autres programmes de sauvegarde existent aussi en Andalousie, Turquie ou Mauritanie. Sans compter quelques colonies de moindre taille en Espagne, Italie ou Algérie.

Mais c'est en Camargue que le programme de conservation est le mieux maîtrisé. Or cette crise d'allure passagère met en lumière à quel point l'écosystème de cette région, et plus particulièrement dans le sud-est du delta du Rhône, est fragile et tributaire de l'activité humaine.

La direction des Salins, premiers propriétaires terriens de Camargue avec 15.000 hectares, s'est engagée à poursuivre l'entretien des canaux et le mouvement des eaux dans la zone où la production de sel cessera définitivement.

Le Conservatoire du littoral, qui a pour vocation de sauvegarder les sites naturels et les équilibres écologiques, devrait acquérir un peu plus de 2.000 hectares dont le groupe souhaitait se défaire. "Maintenant que le conflit social est réglé, les négociations ont repris et devraient aboutir d'ici la fin de l'année", souligne son délégué régional, Christian Desplats.

Quelque 6.000 autres hectares, pour l'instant mis en réserve, pourraient suivre le même chemin. "Si d'aventure il fallait entrer dans des négociations, on le fera. Il y a un

consensus total sur ces zones", dit M. Desplats.

Mais avec quel argent continuer à les entretenir et comment maintenir le bassin d'emploi de Salin-de-Giraud, où les 2.000 habitants dépendent actuellement entièrement des Salins et de la société chimique belge Solvay (128 emplois)?

Alors qu'une résidence de tourisme devrait voir le jour d'ici 18 mois sur un terrain des Salins, M. Jalbert estime qu'"il faudrait trouver un équilibre entre une activité humaine profitable et la protection des oiseaux". Avec pourquoi pas, admet-il, le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement dans une zone pour l'instant dépourvue de tout équipement.

oaa/cr/hh